



ARRÊTÉ N° 69/2024

Circulation interdite Sauf Riverains Rue des Frères L'Hermitte Le 23 Mai 2024 de 8h30 à 18h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Résastat en date du 3 mai 2024 d'interdire la circulation rue des frères L'hermitte en raison de travaux sur le château d'eau le 23 mai 2024 de 8h30 à 18h00.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau téléphonique sur le château d'eau, la circulation sera interdite sauf riverains rue des frères L'hermitte le 23 mai 2024 de 8h30 à 18h00.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Résastat.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Résastat.

Fait à QUÉVERT, le 03/05/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

